

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

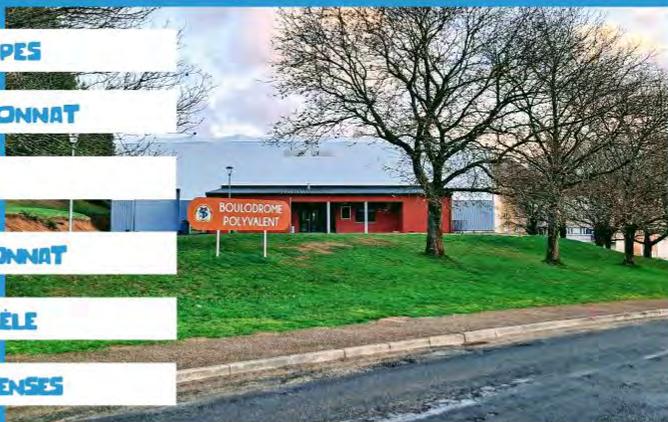


**CHAMPIONNAT
DÉPARTEMENTAL
UFOLEP 87**

28 MAI
2023

**TRIPLETTES SIMPLE UFOLEP
TRIPLETTES DOUBLE APPARTENANCE
DOUBLETTES FEMININES**

- 7H45 ACCUEIL DES ÉQUIPES**
- 9H00 DÉBUT DU CHAMPIONNAT**
- 12H00 REPAS**
- 14H00 REPRISE DU CHAMPIONNAT**
- 14H30 INSCRIPTION PARALLÈLE**
- 19H00 REMISE DES RÉCOMPENSES**



PETANQUE

SAINT YRIEIX LA PERCHE - Boulodrome Municipal

PARTAGEZ BIEN PLUS QUE DU SPORT.
La Boule Arédoienne et le Comité Départemental UFOLEP ont le plaisir de vous faire vivre un grand moment glorieux et convivial sur les terrains haut-viennois.

© Alain Tassin - UFOLEP Haute-Vienne

PROGRAMME DE LA JOURNEE

07 H 45 – Accueil des équipes au boulodrome de Saint Yrieix la Perche

Au stand accueil, vous pourrez :

- Déposer vos licences UFOLEP 2022/2023 ... **PRESENCE PHOTO OBLIGATOIRE**
- Recevoir vos numéros d'équipe et consulter le tirage des parties et les numéros des terrains
- Récupérer pour chaque club des enveloppes contenant les réservations repas
- Acheter les tickets boissons et casse-croûte

09 H 00 – Début du championnat au coup de sifflet



09 H 15
Pénalités



12 H 00 – Arrêt des parties au coup de sifflet

REPAS

14 H 00 – Reprise des parties qualificatives au coup de sifflet



14 H 15
Pénalités



14 H 30 – Inscriptions pour le concours parallèle en doublette
(Principal + 1 complémentaire). Engagement 4 €
Début du concours 15 h 00



19 h 00
REMISE DES RECOMPENSES



Le mot du président du comité départemental UFOLEP de la HAUTE-VIENNE

Le Comité Départemental UFOLEP et le club de la Boule Arédiennne sont très heureux d'organiser le Championnat Départemental de Pétanque le dimanche 28 mai 2023.

Nous savons que ce championnat va rassembler un grand nombre de participants qui vont se rencontrer dans l'esprit UFOLEP « courtoisie, convivialité et cordialité », principes largement diffusés par notre Union Fédérale des Œuvres Laïques d'Éducation Physique.

Nous tenons à remercier tous les partenaires, les instances départementales, les collectivités, les sponsors, les bénévoles et plus particulièrement la Municipalité de Saint Yrieix.

L'amour du sport amateur que nous ne cessons de faire évoluer aux travers de toutes nos organisations, nos compétitions, nos canaux de communication, nous fait avancer dans l'élaboration constante de nouveaux projets pour vous donner à toutes et à tous, la possibilité de vous distraire pleinement dans vos activités physiques et sportives.

Qu'aujourd'hui soit la concrétisation de vos efforts pour certains, de vos entraînements sportifs pour d'autres et une grande manifestation pour tous.

Merci de votre présence.



Roland MARTIN,
Président du Comité Départemental UFOLEP 87

Le mot du président de la Boule Arédiennne



LA BOULE AREDIENNE a le privilège d'organiser le Départemental UFOLEP 2023 sur notre beau site du Boulodrome Arédien, qui sera pour cette occasion le haut lieu de la pétanque en recevant les joueuses et joueurs de toutes catégories, du plus jeune au plus âgé. Nous ferons tout pour que cette journée soit une réussite et un grand moment de sport, mais aussi de convivialité, de courtoisie et de cordialité. Nous espérons que le beau temps sera de la partie pour vous accueillir et nous vous souhaitons une bonne compétition, que le meilleur gagne, l'important est de participer !!!

Le Président **La Boule Arédiennne**
PHILIPPE TICHADOU

CATEGORIES – N° DES EQUIPES – COMPOSITION – AGE – SURCLASSEMENT

TRIPLETTE ADULTES UFOLEP (TASU)

N° DES EQUIPES à partir de 101

Trois Joueurs strictement UFOLEP de la même association : masculin et / ou féminine

Joueurs⁽¹⁾ nés à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (septembre 2022)

TRIPLETTE ADULTES DOUBLE APPARTENANCE (TADA)

N° DES EQUIPES à partir de 151

Trois Joueurs de la même association : masculin et / ou féminine **SU / DA**

Joueurs⁽¹⁾ nés à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (01 septembre 2022)

Attention : Un seul joueur en double appartenance qualifie la tripléte dans cette catégorie !

TRIPLETTE VETERANS (TV)

N° DES EQUIPES à partir de 201

Trois Joueurs⁽²⁾ du même département, masculin et / ou féminine **SU / DA**

Joueurs nés à partir de 1967. Avoir 55 ans au renouvellement de la licence (01 septembre 2022)

DOUBLETTE MIXTE (DM)

N° DES EQUIPES à partir de 251

Deux Joueurs de la même association : masculin et féminin **SU / DA**

Joueurs⁽¹⁾ nés à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (01 septembre 2022)

DOUBLETTE FEMININES (DF)

N° DES EQUIPES à partir de 301

Deux Joueuses⁽²⁾ du même département SU / DA

Joueuses⁽¹⁾ nées à partir de 2005. Avoir 17 ans à la prise de licence (01 septembre 2022)

(1) Sauf surclassement autorisé

(2) Sauf clauses contraires d'association

DOUBLETTE JEUNES (DJ)

N° DES EQUIPES à partir de 351

Deux Joueurs du même département : masculin et / ou féminin **SU / DA** concerne **uniquement les JEUNES de 11 à 16 ans.**

Minimum : Être né en 2011. Avoir 11 ans à la prise de licence (01 septembre 2022)

Maximum : Être né en 2006. Avoir 16 ans au 31 août 2022

Surclassement : Les suclassements individuels pour les jeunes 14/16 ans sont autorisés sous réserve de présentation d'un certificat médical lors de l'inscription.

Aucun sur classement n'est autorisé pour les jeunes 11/13 ans.

Dans le cas de surclassement d'un joueur, l'équipe est classée dans la catégorie du joueur le plus âgé.

- REGLEMENT -

Article 1	L'inscription au Championnat est soumise à la possession de la licence UFOLEP de la saison sportive en cours et respectée les conditions particulières (date limite de prise de licence, nombre minimum de concours et de lieux...) définies par la Commission sportive
Article 2	Le nombre d'équipe qualifiée par catégorie sera défini par la Commission sportive en fonction du nombre d'équipe inscrite dans chacune de ces catégories
Article 3	Chaque joueur devra déposer sa licence UFOLEP 2022 / 2023 avec photo à la table de marque. <u>Toute licence sans photo sera refusée ! La présentation de licence sur smartphone n'est pas admise</u>
Article 4	Est classé en Double Appartenance, tout joueur titulaire d'une licence FFPJP au cours de la saison sportive UFOLEP soit entre le 01 septembre 2022 et le 31 août 2023. Toute fausse inscription entrainera l'élimination directe de l'équipe
Article 5	Le tirage au sort des poules pour les championnats aura lieu le jeudi 26 mai à 14h30 au siège de l'UFOLEP 87 Le tirage est ouvert à tous les dirigeants de Club ainsi qu'aux personnes inscrites pour ce championnat Les modalités d'organisation des concours Jeunes seront définies en fonction du nombre d'inscrit
Article 6	Tous les tirages seront faits par informatique. Les qualifications se feront en poules de 4 ou de 3 Les parties se joueront exceptionnellement en 13 points. Il y aura 2 équipes qualifiées par poule. La deuxième partie se jouera entre les gagnants et perdants de la même poule ; la troisième partie (barrage) se jouera entre les deux équipes qui auront une victoire et une défaite même si les deux équipes se sont déjà rencontrées dans la poule. L'équipe qui aura 2 défaites sera éliminée. Les pénalités de retard seront appliquées 15 minutes après le coup de sifflet lançant le début des parties. L'absence d'adversaires sera à signaler à la table de marque.
Article 7	Toutes les parties de poule devront être terminées avant le repas. Les gagnants, sortant de poule, devront obligatoirement venir à la table de marque. Ces équipes se rencontreront alors en parties de 13 points à élimination directe. Toutes les finales se dérouleront en 13 points.
Article 8	Les parties reprendront à 14 h 00 précises.
Article 9	Toutes les équipes Championnes ainsi que celles qualifiées au titre des quotas définis par la Commission sportive seront qualifiées pour le CHAMPIONNAT NATIONAL UFOLEP qui se déroulera les 08 et 09 à COULERON (44)
Article 10	Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue correcte pour la pratique de la pétanque en compétition et conforme aux règlements en vigueur. La tenue s'entend de vêtements hauts identiques.
Article 11	Pendant les phases de jeu, il est interdit de fumer (cigarettes électroniques comprises) pendant les parties que ce soit sur les terrains ou à proximité de celui-ci. Les téléphones portables devront être éteint ou mis en veille. Rappel : pour sortir du terrain de jeu, une demande doit être fait à l'arbitre.
Article 12	Le club organisateur devra désigner un arbitre du championnat et mettre en place un jury composé d'au moins 3 personnes
Article 13	A partir de 3 équipes inscrites, un concours spécifique "Jeunes moins de 11 ans" sera organisé.
Article 14	Le concours parallèle : Principal + Complémentaire en doublette débutera à 14 h 30.
Article 15	SURCLASSEMENT: Aucun surclassement n'est autorisé pour les jeunes 11/13 ans.

	<p>Le surclassement individuel pour les adolescents 14/16 ans (nés entre le 01/01/2005 et 31/12/2006 est autorisé sous réserve de présentation d'un certificat médical qui devra être déposé à la table de marque en même temps que la licence</p>
<p>Art 16</p>	<p style="text-align: center;">TENUE VESTIMENTAIRE ET COMPORTEMENTALE</p> <p>Dispositions communes à toutes compétitions :</p> <p>Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement adapté au sport pratiqué.</p> <p>La tenue des joueurs, qui s'entend de vêtements hauts et bas, doit être irréprochable tant sur le plan vestimentaire que sur celui du comportement tels le respect des personnes, des horaires, des installations mises à dispositions par les municipalités...</p> <p>On entend par tenue correcte, les vêtements non troués, tagués, cloutés, pailletés, bariolés, rafistolés, coupés, déchirés ou délavés. Les tenues de forme excentrique ou non destinées à la pratique de la pétanque sont interdites tels que les maillots de bain, déguisements etc...</p> <p>IMPORTANT ! Il est interdit de jouer torse nu.</p> <p>Chaussures : seules les chaussures fermées sont autorisées (sont notamment interdites les chaussures ouvertes comme les sandales, savates, tongues...)</p> <p style="text-align: center;">HAUT autorisés (tenue homogène)</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Homogène* = S'ils sont de même couleur et de même conception, les joueurs peuvent indifféremment porter polo, chemisette, pull ou blouson.</p> <p>BAS autorisés : Jean – Pantacourt - Bermuda – Survêtement</p> <p>INTERDITS : Short court – Débardeur – Robe - Jupe</p> <p>En cas de mauvais temps le Jury peut autoriser la modification des éléments de la tenue vestimentaire.</p> <p>Tout manquement à ces dispositions fera l'objet d'un avertissement à l'équipe qui disposera alors d'un délai de 10 minutes pour se mettre en conformité.</p> <p>En cas d'irrégularité, l'arbitre informe le Jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue et éventuellement disqualifiera l'équipe. La décision du jury est sans appel.</p> <p>En ce qui concerne les chaussures, par exception de la tenue, l'arbitre a compétence pour apprécier la conformité de celles-ci et le cas échéant, de procéder à la disqualification de l'équipe.</p>

INSCRIPTION AVANT LE SAMEDI 20 Mai 12h00

Modalités d'inscription

1. Compléter, par catégorie, les fiches d'inscriptions ci-jointes ou retourner compléter, le fichier d'inscription Excel qui vous a été adressé
2. Inscrire l'équipe : en majuscule, sans ponctuation (point ; tiret, apostrophe; etc..)
Le n° de licence doit être à 10 chiffres = N° département + 8 chiffres

N° LICENCE UFOLEP	NOM PRENOM	CLUB APPARTENANCE
8799890007	TAPOTOUR JEAN JACQUES	LA TAULE

3. Retourner les fiches d'inscriptions par mail à petanqueufolep87@gmail.com

4. Engagement GRATUIT

INFOS PRATIQUES COMMISSION PETANQUE 87		
CONTACT UFOLEP 87	CONTACT ORGANISATEUR	CONTACT ENGAGEMENT EQUIPE
CD UFOLEP 87 05.55.03.36.10 cd.hautevienne@ufolep.org	LA BOULE AREDDINNE Philippe TICHADOU – 06.16.80.32.80 Jean Jacques ARNOUX – 06.07.21.50.67 tichadou.philippe@laposte.net	Commission Technique et Sportive Mr Stéphane VASSAL 06 17 11 61 55 petanqueufolep@gmail.com

REPAS ADULTE 15€

Les tickets repas seront dans la pochette qui vous sera remise à l'accueil

MENU ADULTES

MELON CHARENTAIS ET SA CHIFFONNADE



GRILLADE STEAK DE BŒUF



**GARNITURE DE LÉGUMES :
POMMES DE TERRE GRENAILLES PERSILLÉES**



FROMAGE



GLACE



**CAFÉ COMPRIS
(ROSÉ / ROUGE VENDU À LA BOUTEILLE 6€)**

Aucun repas commandé ne pourra être remboursé

RESERVATION DES REPAS DU DIMANCHE 28 MAI

Fiche à retourner complétée avec les chèques à l'ordre de :

LA BOULE AREDIENNE

Avant le : 20 MAI

**A Philippe TICHADOU
Impasse de la Tréflière
19210 LUBERSAC
Tél. 06 16 80 32 80**

RESTAURATION : Les tickets seront remis sous enveloppe le matin à l'accueil

NOM DU CLUB: _____

Adresse: _____

Nom et N° de téléphone du responsable présent le 28 mai : _____

PRIX DU REPAS : 15€ PAR ADULTE

NOMBRE DE REPAS RETENUS :ADULTES



MONTANT DU CHEQUE =

€



PENSEZ A FAIRE LA RESERVATION DES REPAS EN MÊME TEMPS QUE LES ENGAGEMENTS